«Ce patrimoine doit, autant que possible, être préservé et valorisé »

Le comité réUsine est engagé pour la préservation des différents bâtiments industriels à Bienne. Il a interpellé la Ville avec un postulat interpartis pour que celle-ci s'engage résolument et agisse afin d'élaborer les adaptations légales nécessaires. Qu'en est-il aujourd'hui?

La question de la préservation du patrimoine industriel a été débattue par les autorités municipales, suite le dépôt d'un postulat, demandant au Conseil municipal de donner ses réflexions et la manière dont il entend s'engager pour cette matière.

Quelle est la position de la ville concernant cette demande?

Julien Steiner, vice-chancelier de la Ville : «Les autorités municipales partagent l'avis selon lequel la ville de Bienne est marquée par son passé et présent industriel et que ce patrimoine industriel constitue la base des valeurs biennoises, c'est-à-dire une ville innovante et ouvrière, ouverte au monde, tant par ses exportations que par ses habitantes et habitants. De nombreux bâtiments industriels, usines, manufactures horlogères et halles, certains centenaires et d'autres très récents, jalonnent le paysage urbain. En leurs murs, des femmes et des hommes issus de tous horizons ont produit au fil des décennies des pièces en métal, des pièces microscopiques, des voitures, des montres. Certains bâtiments sont restés, ont été revalorisés et réaménagés, d'autres ont fait place à de nouveaux projets. Ce patrimoine doit, autant que possible, être préservé et valorisé».

Comment se concrétise cette volonté de préservation des bâtiments ? Quels obstacles à cette politique?

Julien Steiner : «Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le comité de reUsine, au cours desquelles l'importance du passé industriel de Bienne et la nécessité, au regard des nouveaux enjeux climatiques, de réutiliser au maximum le bâti existant ont été soulignées. Mais il a aussi été rappelé le cadre législatif suisse en matière de droit de construction et l'importance que celui-ci donne aux propriétaires privés. L'autorité communale ne peut en effet pas éviter la démolition d'un bâtiment qui n'est pas protégé au niveau cantonal.»

Quelles vont être les premières mesures qui seront prises pour donner une base à cette volonté de sauvegarde du patrimoine biennois?

Julien Steiner : «Sur la base de ces constats, il a été convenu d'établir une charte formalisant d'une part les objectifs de conservation de l'héritage industriel construit et, d'autre part, un engagement commun de l'ensemble des acteurs du développement urbain. Le but est qu'elle soit signée non seulement par la Ville de Bienne et reUsine, mais également par les propriétaires privés, les architectes et constructeurs locaux, etc. Elle doit aussi servir d'instrument de communication/sensibilisation et de ligne directrice pour le développement de projets».

Et comment la ville pense-t-elle convaincre les propriétaires et tous les professionnels de la construction à préserver le patrimoine industriel?

Julien Steiner : «Il est toutefois important de souligner que la seule signature d'une charte ne suffira pas à atteindre les objectifs qui y figurent. Pour y parvenir, il faudra mener un important effort de lobbying, non seulement par la Ville, mais également par tous les intéressés – en premier lieu reUsine et les associations professionnelles du domaine des constructions, dans le but de créer un effet « boule de neige » et rallier progressivement l'intérêt et le soutien des propriétaires concernés» .

Pour en savoir plus sur la valeur du patrimoine industriel biennois, la Ville de Bienne a créé une page internet spécifique, promue aussi sur les réseaux sociaux : https://www.biel-bienne.ch/fr/patrimoine-industriel.html/3255

Julien Steiner, historien et géographe, Vice-chancelier de la ville de Bienne.

Propos recueillis par **Claire Magnin**